

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°11/2023

Séance du 4 avril 2023 à 19H00

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
27 mars 2023

Date de la séance :
4 avril 2023

**Les membres en exercice
sont : 35**
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 6
(Pouvoirs)
Total votants : 27

L'an deux mil Vingt-trois, le 4 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD** **Présents :** -

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET
GONDOIRE** **Présents :** Mme BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. MAJIC (Suppléant de M. DA SILVA), M. DJIGO, Mme DUPRE, Mme GENDRE, M. JAHIER, M. SALVAGGIO, M. SITHISAK, M. TAUPIN-GARDIN, M. VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMERATION** **Présents :** M. AFFRE, M. ARNAUD, Mme CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. CHEVALIER D., M. CHEVALIER L., M. GAILLARD, Mme GALLET, M. GARROUSTE, M. MARSAUD,

EXCUSES Mme BONNOT, Mme CHEVALLIER, M. DA SILVA, Mme DUTARTRE, Mme GBIORCZYK, M. KOLOPP, M. LE RUDULIER, M. MASSON, Mme PETITOT, M. PUCCINELLI, M. POTTIER, Mme TORTRAT

Pouvoirs :

Pouvoir de Madame PETITOT à Monsieur COLAISSEAU
Pouvoir de Madame DUTARTRE à Monsieur VOURIOT
Pouvoir de Madame CHEVALLIER à Monsieur TAUPIN-GARDIN
Pouvoir de Madame GBIORCZYK à Monsieur ARNAUD
Pouvoir de Monsieur POTTIER à Monsieur JAHIER
Pouvoir de Monsieur MASSON à Monsieur L. CHEVALIER

OBJET : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES DU SIEMU POUR L'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres de population au 1^{er} janvier 2023

Entendu l'exposé du Monsieur le Président, à ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE les montants de cotisations 2023 suivantes :

- 2,03927€ par habitant pour la cotisation « Fonctionnement »,
- 2,06557€ par habitant pour la cotisation « PDU »,
- 2 000 007€ pour la cotisation relative à l'offre de Transport du Réseau de bus – Lignes Régulières,
- 239 838€ pour la cotisation « Transport à la Demande (TàD) »,

EPCI membre	Population au 01/01/23 (En habitant)	Cotisation « Fonctionnement » (En €)	Cotisation PDU (En €)	Cotisation « Offre de transport – Réseau de bus »	Cotisation « TàD »	TOTAL 2023 (En €)
CCVB	1 186	2 419	2 450	19 833	2 398	27 100
CAMG	108 133	220 512	223 356	1 209 717	232 643	1 886 229
VEA	52 768	107 608	108 996	770 457	4 797	991 858
TOTAL	162 087	330 539 €	334 802 €	2 000 007 €	239 838 €	2 905 187

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT

